

DEPARTEMENT
CALVADOS
CANTON
CAEN IV
COMMUNE
EPRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

N °80/2026

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026.

Le Maire de EPRON

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 102-2020 - du 28/12/2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

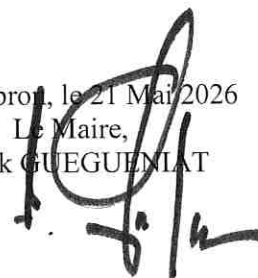
Avancement au grade de : Atsem principal de 1ere classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GUINAMANT NINON	ATSEM PRINCIPAL DE 2 ^E CLASSE	01/09/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Epron, le 21 Mai 2026

Le Maire,
Franck GUEGUENIAT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 21 mai 2026- Signature de l'agent : Madame Ninon Guinamant